

RAPPORT 2020

RELATIF À LA LOI

DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



**Stratégie Climat et intégration des facteurs
environnementaux, sociaux et de gouvernance
dans la politique financière de Suravenir Assurances**



**SURAVENIR
ASSURANCES**





SOMMAIRE

1. PRÉFACE	4
2. DÉMARCHE D'INTÉGRATION DES FACTEURS ESG DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	6
2.1. ADHÉSION AUX INITIATIVES DE PLACE	7
2.2. MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION EXTRA-FINANCIÈRE DES ÉMETTEURS	7
2.3. IMPACTS SUR LE CADRE D'INVESTISSEMENT ET SUIVI	11
3. LA STRATÉGIE CLIMAT DE SURAVENIR ASSURANCES APPLIQUÉE À SA POLITIQUE FINANCIÈRE	12
3.1. LA MESURE DE L'EMPREINTE CARBONE DU PORTEFEUILLE FINANCIER	13
3.2. ALIGNEMENT DU PORTEFEUILLE FINANCIER AUX EXIGENCES DES ACCORDS DE PARIS	14
3.3. LE FINANCEMENT D'UNE ECONOMIE RESPONSABLE	15
3.4. L'EXPOSITION DU PORTEFEUILLE FINANCIER AUX RISQUES PHYSIQUES ET DE TRANSITION	17
4. SITUATION DES FLUX D'INVESTISSEMENTS 2020 ET DU PORTEFEUILLE FINANCIER AU 31/12/2020	18
4.1. NOTATION EXTRA-FINANCIÈRE DU PORTEFEUILLE FINANCIER ET DES FLUX D'INVESTISSEMENTS DE L'ANNÉE	19
4.2. MESURE ET ANALYSE DE L'EMPREINTE CARBONE DU PORTEFEUILLE	20
4.3. MESURE ET ANALYSE DE L'ALIGNEMENT DE TRAJECTOIRE DE	22
4.4. LE FINANCEMENT D'UNE ECONOMIE RESPONSABLE	23
4.5. LA MESURE DU RISQUE PHYSIQUE ET DE TRANSITION DU PORTEFEUILLE	23

1

PRÉFACE



Le réchauffement climatique et la multiplication des événements météorologiques extrêmes qu'il induit, impactent négativement notre monde et nos modes de vie. La croissance des coûts économiques et financiers liés aux intempéries, la gestion des « réfugiés climatiques », la perturbation du cycle de l'eau, sont, parmi d'autres, autant de troubles majeurs auxquels seront confrontées nos sociétés si aucune décision n'est adoptée afin de contenir le niveau des émissions de gaz à effet de serre issues des activités humaines à des niveaux acceptables.

Organisatrice de la COP21, la France figure parmi les pays les plus impliqués dans la lutte contre la dérégulation climatique. Les « accords de Paris » exigent des pays signataires l'élaboration d'une stratégie permettant la transition vers une économie bas carbone, stratégie adaptée à la situation propre de chacun d'eux et accompagnée d'un plan de mise en œuvre. La France a complété ce dispositif par l'article 173-VI de la Loi n° 2015-992 relative à la loi de Transition Énergétique pour la croissance verte et son décret d'application n° 2015-1850 du 29 décembre 2015 qui demande aux investisseurs institutionnels de communiquer annuellement sur les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement des critères relatifs au respect des objectifs, environnementaux (E) sociaux (S) et de qualité de gouvernance (G).

La prise en considération de ces facteurs n'est pas nouvelle pour Suravenir Assurances. Consciente de sa responsabilité sociétale d'entreprise (RSE), la société

applique ces concepts dans son fonctionnement au quotidien. A titre d'exemple, afin de limiter l'impact environnemental de ses activités, Suravenir Assurances a réaménagé ses locaux offrant, par ailleurs, à ses salariés un cadre de travail plus agréable et convivial. Le déplacement des collaborateurs est rationalisé et des mesures favorables au co-voiturage mises en œuvre. Sur un plan social, Suravenir Assurances développe une politique visant à accroître l'employabilité de ses collaborateurs. Le management encourage le travail collaboratif ainsi que la prise d'initiative et l'autonomie des collaborateurs. Cette approche permet d'accroître la responsabilisation de chacun et nourrit une meilleure considération du travail accompli.

Pour réduire l'impact environnemental de son portefeuille financier, Suravenir Assurances développe une méthodologie de mesure multidimensionnelle (mesure des émissions de CO2, estimation des trajectoires d'alignement climatique, mesure de l'exposition aux risques climatiques) des conséquences de ses décisions d'investissement. Elle s'appuiera sur les résultats de ces travaux pour parfaire sa stratégie climat et accroître sa contribution au financement d'une économie décarbonée. De plus, Suravenir Assurances a décidé de ne plus investir dans les acteurs impliqués dans l'industrie du charbon, notion entendue dans son sens large. Cette source d'énergie fossile se caractérise, en effet, par de faibles rendements énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre incompatibles avec les objectifs entérinés par la COP21. Par ces orientations fortes, Suravenir Assurances confirme sa volonté de gérer ses actifs de façon responsable.



2

DÉMARCHE D'INTÉGRATION

**DES FACTEURS ESG
DANS LA POLITIQUE
D'INVESTISSEMENT**

Encouragé par l'article 173 alinéa VI de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, Suravenir Assurances a décidé de prolonger sa réflexion sur les impacts environnementaux de ses décisions d'investissement. Par ses choix, Suravenir Assurances contribue, à son échelle, à façonner l'économie d'aujourd'hui et le monde de demain. En allouant des financements aux sociétés les plus avancées en matière de développement durable, la compagnie entend promouvoir les entreprises adoptant des attitudes responsables au regard de leur environnement et ainsi favoriser la transition vers une économie bas carbone.

Depuis quelques années, les décisions d'investissement adoptées par Suravenir Assurances sont orientées par la qualité extra financière des émetteurs, l'analyse portant sur les trois piliers du développement durable à savoir l'environnement, les aspects sociaux et la gouvernance. Cette approche a également été complétée par le développement d'indicateurs simples lui permettant de connaître l'empreinte carbone de son portefeuille financier. Par ailleurs, Suravenir Assurances a fait évoluer sa politique d'investissement par une exclusion des acteurs impliqués dans l'industrie du charbon.

Ces initiatives sont autant d'étapes préalables et nécessaires à l'élaboration d'une stratégie aboutie visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, de contribuer positivement à l'émergence d'une société bas carbone et de satisfaire aux exigences des accords de Paris.

Les investissements financiers réalisés par Suravenir Assurances sont effectués, dans le cadre d'un mandat de gestion, par Fédéral Finance Gestion (FFG), entité d'Arkéa Investment Services, filiale du groupe Crédit

Mutuel Arkéa. Cette société a développé des expertises reconnues en matière d'Investissement Socialement Responsable et Suravenir Assurances s'appuie sur ces compétences pour suivre et mettre en œuvre les aspects extra-financiers de sa politique financière.

2.1. ADHÉSION AUX INITIATIVES DE PLACE

Suravenir Assurances participe indirectement à travers son mandat de gestion avec FFG, à plusieurs initiatives de place :

Le respect des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies. Elle s'engage ainsi publiquement à les appliquer, en tant qu'investisseur, dans une démarche de progrès continu.

Le respect d'un socle minimal et universel de valeurs : les conventions d'Ottawa et d'Oslo (bombes à sous-munitions et mines antipersonnel), ainsi que les principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Fédéral Finance Gestion est également signataire de l'Appel de Paris et du Global Investor Statement on Climate Change, réaffirmant ainsi aux côtés d'autres investisseurs sa volonté de voir mis en place un accord contraignant dans l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Pour compléter cette démarche, FFG a adhéré en 2017 au « Climate Action 100+ ». Par cette initiative, elle s'engage à dialoguer collectivement afin d'inciter les sociétés les plus émettrices de CO2 à communiquer de façon plus transparente et à adopter une attitude plus vertueuse au regard de cette thématique.

2.2. MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION EXTRA-FINANCIÈRE DES ÉMETTEURS

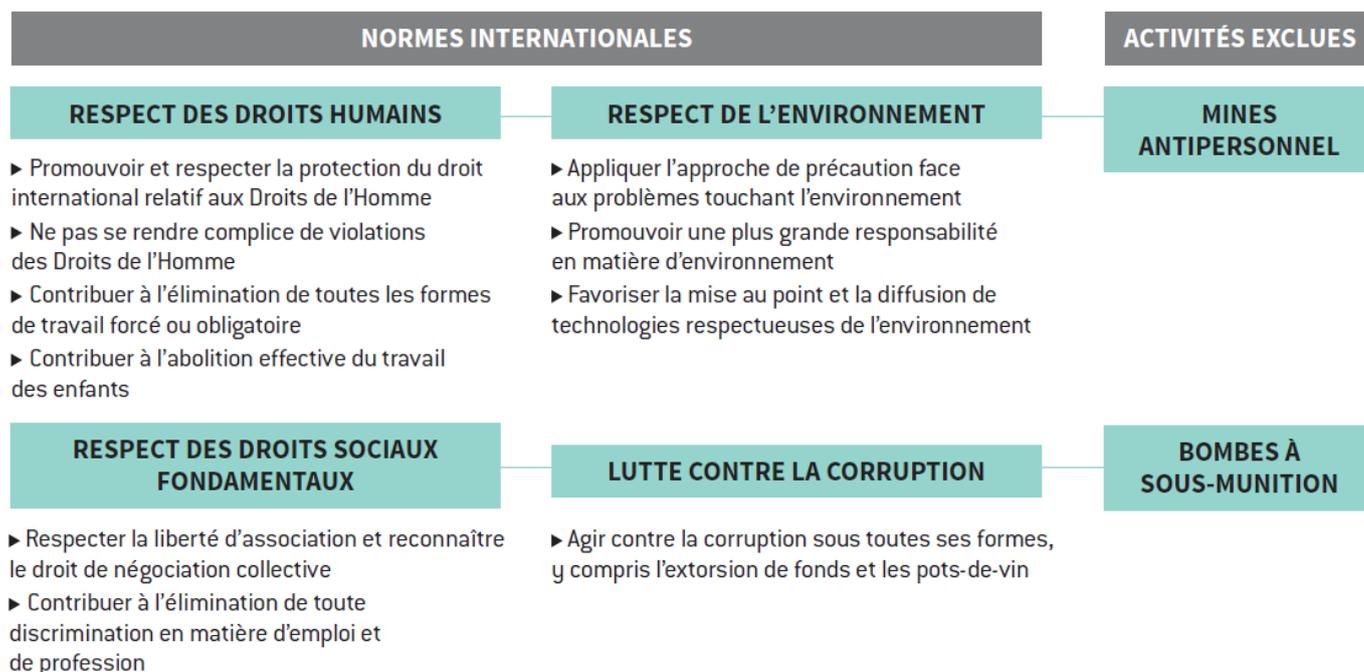
L'analyse extra-financière des émetteurs s'effectue en deux étapes successives. Une première étape consiste à appliquer un filtre normatif à l'univers d'investissement. La seconde étape vise à mesurer la performance extra-financière des émetteurs.

2.2.1. APPLICATION D'UN FILTRE RESPONSABLE

La première étape, consistant en l'application d'un « filtre responsable », a pour but d'identifier les émetteurs contrevenant de façon grave et/ou récurrente aux dix principes définis par le Pacte Mondial des Nations Unies. Ces principes s'inspirent de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation Internationale du Travail, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et de la Convention de l'ONU contre la corruption.

Les critères intégrés dans ce filtre sont définis ci-après :





Ainsi, tout émetteur ne respectant pas ce filtre est systématiquement exclu de l'univers d'investissement de Suravenir Assurances.

2.2.2. METHODOLOGIE « BEST IN CLASS »

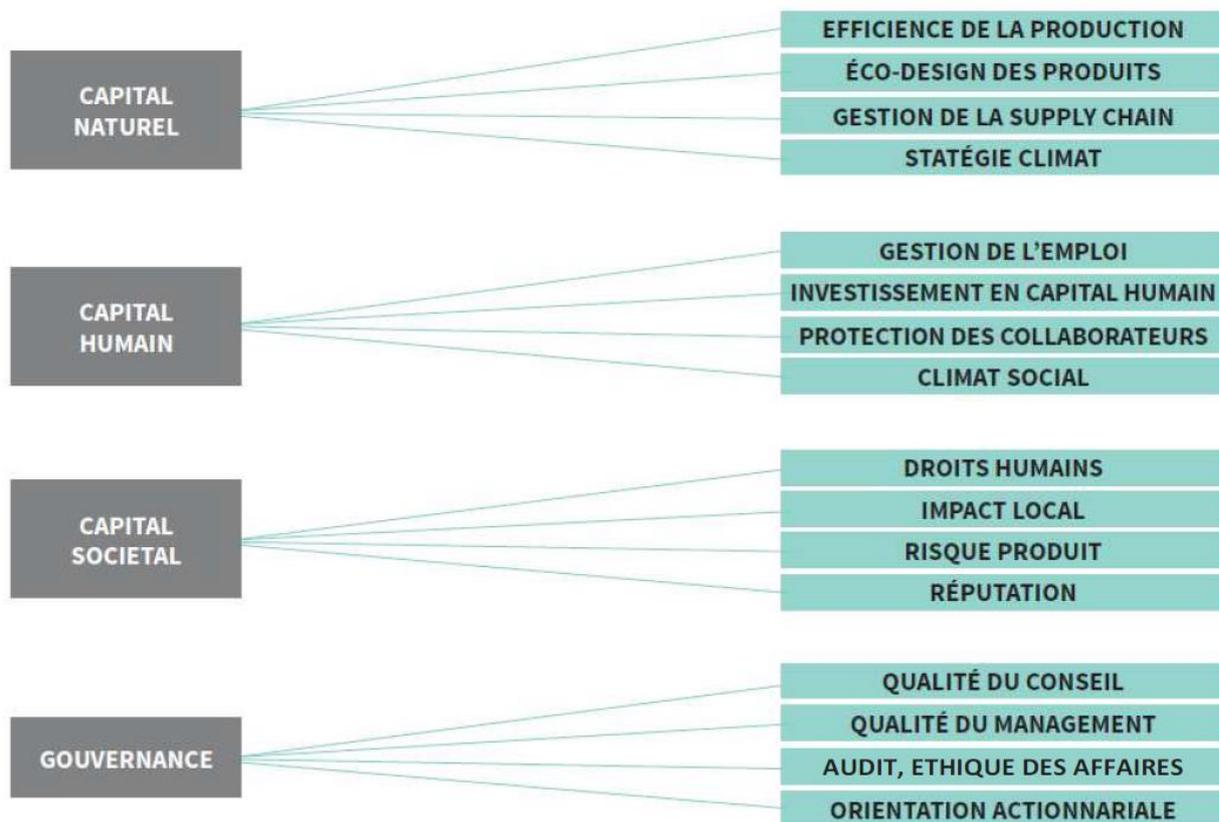
La deuxième étape consiste à évaluer la performance des émetteurs à travers une méthodologie dite « Best in class ». Dans cette phase, les orientations décidées par Suravenir Assurances ont été intégrées dans un modèle d'évaluation qui prend en considération la nature des émetteurs. Pour ce faire, le portefeuille de Suravenir Assurances est découpé en trois grandes catégories : les Entreprises ou « corporate » (y compris établissements bancaires et financiers), les Souverains (États) et les Agences (organismes dotés d'une structure juridique propre mandatés par un organe public pour la réalisation de missions définies).

Concernant les émetteurs entreprise, cette méthodologie consiste à ventiler sur une échelle allant de A à E, les acteurs d'un même secteur, des plus vertueux (notés A), entendus comme intégrant le mieux les enjeux du développement durable, aux moins performants (notés E).

Fédéral Finance Gestion, fort de son expertise dans l'analyse des données extra-financières, a mis en place un référentiel d'analyse. Celui-ci s'appuie sur l'étude de trois grands enjeux extra-financiers en lien direct avec les enjeux de développement durable : Environnement (capital naturel), Social (capital humain) et Sociétal, et Gouvernance.

L'illustration ci-dessous présente ces 3 principaux enjeux selon 4 catégories déclinées en 16 critères d'analyse :





Partant du constat que les enjeux extra-financiers diffèrent d'un secteur d'activité à un autre (par exemple, si l'analyse des politiques de gestion des risques psycho-sociaux est pertinente pour le secteur bancaire, primauté est accordée aux politiques de gestion des accidents pour le secteur extractif), chaque indicateur est appréhendé de façon différente selon les secteurs d'activité des émetteurs. L'approche sectorielle permet dès lors de comparer les performances relatives des acteurs d'un même secteur, comparaison fondée sur des indicateurs homogènes.

Les émetteurs sont notés sur chacun des indicateurs analysés (note allant de 0 à 20) et la note de chaque enjeu (Environnement, Social et Gouvernance) est obtenue par la moyenne de ceux-ci. La performance extra-financière d'un émetteur est alors traduite par un score, moyenne pondérée des enjeux étudiés. Ces pondérations diffèrent selon le secteur d'activité de

l'émetteur et reflètent l'importance relative (la matérialité) de ces enjeux.

Enfin, l'équipe d'analyse se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, la note obtenue par un émetteur, dès lors qu'elle dispose d'une information qualifiée (échange avec une société, controverse...) non prise en compte par la méthodologie de notation.

Les scores ainsi obtenus sont traduits par un rating allant de A à E.

Le rating obtenu est unique pour chaque émetteur et s'applique à l'ensemble des instruments financiers (actions, obligations...) émis par celui-ci.

Cette approche a pour avantage, outre sa cohérence, de définir un univers d'investissement composé des meilleurs émetteurs de chaque secteur d'activité.

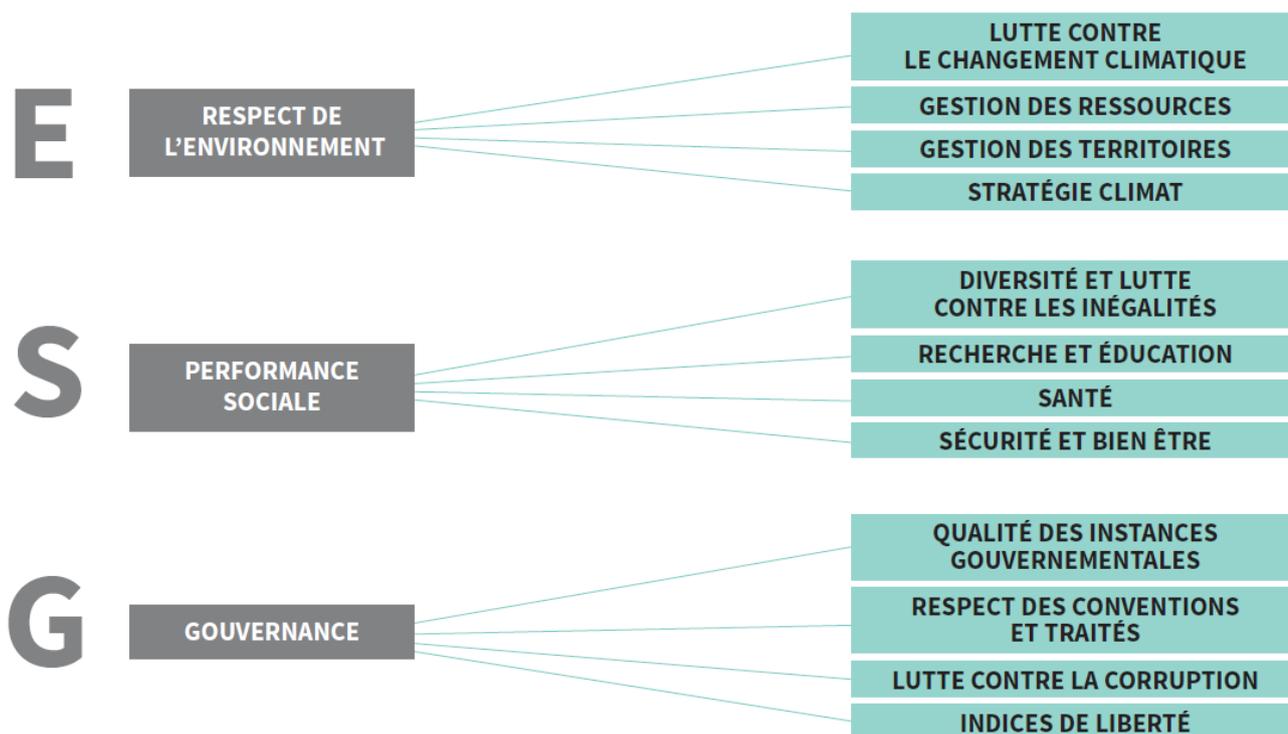
Les émetteurs souverains sont également évalués selon la méthodologie Best In Class.

Pour des raisons d'ordre économique, géographique et culturel, les pays sont regroupés en sept pôles : un premier ensemble regroupe l'ensemble des pays membres de l'OCDE augmenté des quatre BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine). Ce groupe compte 39 pays. Les autres pays suivis sont regroupés par zones géographiques (Europe, Afrique, Asie centrale, Asie du Sud Est, Amérique latine et Orient).



Les enjeux extra-financiers varient selon la nature des émetteurs (une société organise la formation et développe l'employabilité de ses salariés tandis qu'un État organise les systèmes d'éducation), Fédéral Finance Gestion a développé un référentiel d'analyse dédié aux États.

Les critères étudiés tiennent compte des spécificités et responsabilités relatives aux États au regard des trois grands enjeux du développement durable. Ils sont présentés ci-dessous.



Les États sont notés sur chacun des indicateurs analysés (note allant de 0 à 20) et la note de chaque enjeu (Environnement, Social et Gouvernance) est obtenue par la moyenne de ceux-ci. La performance extra-financière d'un émetteur Souverain est alors traduite par un score, moyenne pondérée des enjeux étudiés. Ces pondérations diffèrent selon le niveau de développement du pays noté, niveau de développement appréhendé par le ratio PIB / habitant.

Les scores ainsi obtenus sont également traduits par un rating allant de A à E.

C'est également la méthodologie Best in Class qui est appliquée aux émetteurs Agences en s'appuyant sur des données mises à disposition par un fournisseur de données externe à FFG.

Le modèle de notation de ces acteurs prend en considération, pour la sélection des indicateurs retenus, leur niveau de communication extra-financière et la nature des missions qu'ils exercent. Dès lors, chaque indicateur est estimé (note allant de 0 à 20) et la note de chaque enjeu (Environnement, Social et Gouvernance) est obtenue par la moyenne de ceux-ci.

Pour permettre le calcul de leur performance extra-financière les agences sont affectées à un secteur d'activité selon la nature de leur activité principale. La performance extra-financière d'une agence est alors traduite par un score, moyenne pondérée des enjeux étudiés. Ces pondérations diffèrent selon le secteur d'activité de l'émetteur et reflètent l'importance relative (la matérialité) de ces enjeux.

Ces scores sont traduits par un rating allant de A à E.

2.2.3. INFORMATION UTILISÉE ET PERTINENCE DES CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les données qui alimentent les analyses concourant à la notation extra-financière sont issues de diverses sources (liste non exhaustive) :

- Services de recherches externes tels que les agences de notations.
- Rapports d'ONG.
- Rapports de la Banque Mondiale, de l'OCDE, des Nations Unies. Rapports des services d'analyse de sociétés de courtage.
- Toute documentation ESG provenant de l'émetteur (site internet, document de référence, rapport annuel...).

Ces données sont interprétées et retraitées par l'équipe analyse de Fédéral Finance Gestion avant d'être incorporées aux bases de notation. Par ailleurs seuls les indicateurs dont la matérialité est jugée suffisante sont retenus. En d'autres termes, seuls les enjeux pouvant impacter positivement ou négativement la valorisation de l'émetteur sont intégrés. (ex. : réputation, perte de contrats ou au contraire avantage compétitif dû à une anticipation de durcissement réglementaire...).

2.3. IMPACTS SUR LE CADRE D'INVESTISSEMENT ET SUIVI

Afin d'adopter une politique financière « responsable » et respecter ses engagements RSE en matière de politique financière, Suravenir Assurances a mis en place des filtres d'exclusion pour son portefeuille financier et les investissements à venir.

1. Filtre « Global Compact » : Suravenir Assurances s'interdit d'investir dans des titres/instruments émis par des émetteurs ne respectant pas les 10 principes fondamentaux édictés par les Nations Unies et

apparaissant sur la liste noire « Global Compact » établie annuellement.

2. Filtre « armes controversées » : Suravenir Assurances s'interdit d'investir dans des titres/instruments émis par des sociétés impliquées dans la conception, construction, commercialisation et stockage des bombes à sous-munitions et mines anti-personnel.

3. Filtre sectoriel : Suravenir Assurances s'interdit d'investir dans des titres/instruments émis par des sociétés impliquées dans la fabrication du tabac.

4. Afin de réduire le risque extra financier de son portefeuille, Suravenir Assurances a décidé de ne plus investir dans des titres notés E. Soucieux d'accroître la qualité extra financière de son portefeuille financier, Suravenir Assurances renforcera ses exigences dès le second trimestre de 2021 en excluant de son univers d'investissement les titres notés D.

Organisation du suivi extra financier

La démarche d'intégration de critères ESG dans la gestion d'actifs consiste à analyser les investissements via un prisme complémentaire à celui de l'analyse financière classique. Cette approche appréhende ainsi tout émetteur dans sa globalité et permet l'identification de nouveaux risques et/ou opportunités. Suravenir Assurances a ainsi réfléchi aux orientations extra financières qu'elle souhaitait prendre en compte et a défini une politique d'investissement responsable (ISR). Cette politique est adaptée à la typologie de chaque émetteur (entreprises, États...).

Pour garantir la mise en œuvre effective des décisions ainsi que l'efficacité des dispositions prises, des points d'étape semestriels sont réalisés sur la situation ESG du portefeuille financier de Suravenir Assurances. Au cours de comités de trésorerie à minima semestriels, les analystes de Fédéral Finance Gestion présentent cet état des lieux et le complètent par un focus sur les émetteurs les moins bien notés.

3

LA STRATÉGIE CLIMAT

**DE SURAVENIR
ASSURANCES
APPLIQUÉE À
SA POLITIQUE
FINANCIÈRE**

Afin d'enrichir sa réflexion sur les émissions atmosphériques, thématique déjà intégrée au processus de notation extra-financière des émetteurs par la dimension capital naturel via le critère « stratégie climat », Suravenir Assurances réalise un bilan carbone détaillé de son portefeuille financier, signal fort attestant de sa volonté de contribuer positivement à la transition vers une économie bas-carbone.

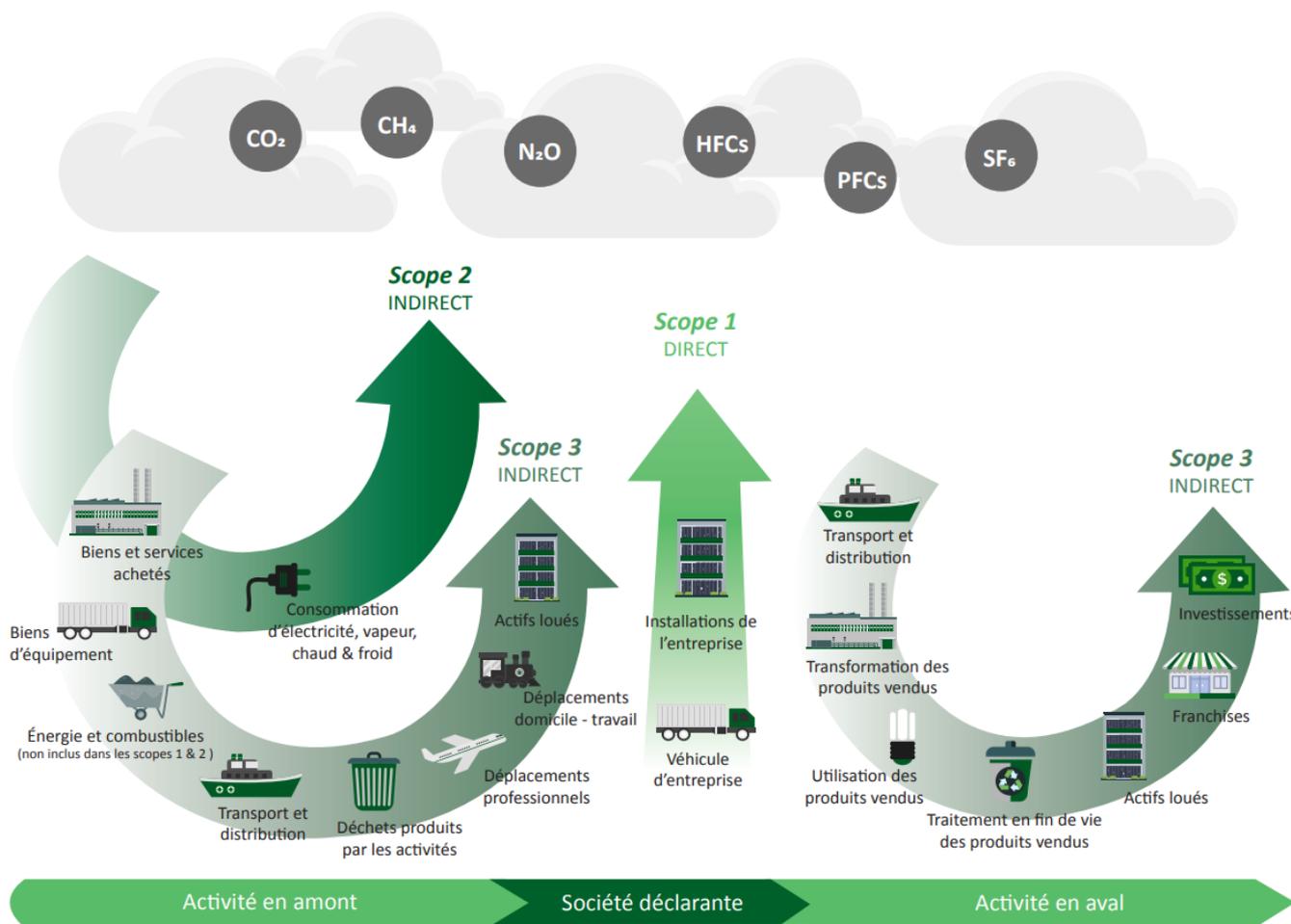
Les émissions atmosphériques et tout particulièrement les émissions de CO2 générées par l'activité humaine ont, en effet, été identifiées comme principales contributrices au réchauffement climatique enregistré ces dernières décennies. Suravenir Assurances, conscient des impacts environnementaux de ses décisions d'investissement, s'efforce de les mesurer au mieux dans le but de les restreindre par l'adoption d'une stratégie climat efficiente car fondée sur un diagnostic robuste et pertinent.

Afin d'œuvrer à contenir le réchauffement climatique à 2°C, Suravenir Assurances déploie une stratégie climat qui s'articule autour de quatre axes :

- La mesure de l'empreinte carbone de son portefeuille financier
- Alignement du portefeuille financier aux exigences des Accords de Paris.
- Sa contribution au financement d'une économie décarbonnée.
- L'exposition de ses investissements aux risques climatiques physiques et de transition

3.1. LA MESURE DE L'EMPREINTE CARBONE DU PORTEFEUILLE FINANCIER

Quantifier l'empreinte carbone d'un portefeuille financier est, si l'on veut être exhaustif, un exercice complexe. En effet, au volume de gaz à effet de serre directement émis par les sociétés en portefeuille (émission de scope 1), s'ajoute l'ensemble des émissions indirectes liées à la consommation d'électricité (émission de scope 2), celles liées à la production des matériaux consommés et à l'usage des biens produits (émission de scope 3).



Soucieux de prendre en considération l'ensemble des implications de ses décisions d'investissement, Suravenir Assurances, disposant d'une base de données carbone de qualité, a étendu depuis 2019 au scope 3 la mesure de l'empreinte carbone de son portefeuille financier. Cet élargissement est d'importance. Il permet, tout d'abord, d'intégrer à notre étude les stratégies d'éco-conception menées par les sociétés. Ainsi, Suravenir Assurances favorise, pour ses décisions d'investissements, les entreprises qui s'évertuent à concevoir des produits dont l'usage est peu énergivore et dont les composants sont respectueux de l'environnement, tant dans leur conception que pour leur recyclage. De plus, les émissions de scope 3 constituent, pour nombre de secteurs d'activités, l'essentiel des émissions de gaz à effet de serre d'une société. La production automobile illustre parfaitement ce propos. Si les émissions de gaz à effet de serre inhérentes à la production des véhicules thermiques ne peuvent et ne doivent être négligées, ces volumes sont bien inférieurs à ceux résultant de la combustion de carburant qu'implique leur utilisation. L'élargissement au scope 3 de la mesure de l'empreinte carbone permet donc à Suravenir Assurances une meilleure appréhension de la contribution réelle d'une société au réchauffement climatique et d'accorder ses financements aux acteurs qui permettront de le contenir.

La responsabilité carbone du portefeuille

Dans le but d'accroître la pertinence des ratios utilisés, Suravenir Assurances a décidé de modifier le calcul de responsabilité carbone de portefeuille. Ce ratio a pour but de mesurer le volume des émissions de CO2 qui sont imputables au portefeuille financier au regard des décisions d'investissements réalisés. Ainsi, si un portefeuille détient 1% d'une entreprise, il sera responsable de 1% de ses émissions de gaz à effet de serre. Suravenir Assurances ne calculera plus le taux de détention d'un émetteur en rapportant le montant investi dans des titres émis par une société au montant de sa dette, mais à sa valeur d'entreprise. Cette modification permet de répartir l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre aux actionnaires et créanciers, au prorata de leurs apports effectifs et non plus sur les seuls apporteurs de dettes. Cette approche est plus conforme aux réalités économiques et ne dénature pas la signification du ratio.

$$\sum_i^n \left(\frac{\text{Montant investi dans l'émetteur } i}{\text{Valeur d'entreprise de l'émetteur } i} \times \text{Emissions de CO2 de l'émetteur } i \right)$$

Afin de juger de la performance d'un portefeuille et de permettre sa comparaison, la responsabilité carbone du portefeuille sera rapportée au volume du

portefeuille (volume de CO2 par million d'euros investis).

L'intensité carbone du portefeuille

Ce ratio consiste à mesurer le volume moyen des émissions de CO2 émis rapportées au Chiffres d'affaires des sociétés constituant le portefeuille. L'intensité carbone du portefeuille de Suravenir Assurances est calculée selon la formule suivante :

$$\sum_i^n \left(\text{Poids de l'émetteur } i \text{ dans le portefeuille} \times \frac{\text{Emission de CO2 de l'émetteur } i}{\text{Chiffre d'affaires de l'émetteur } i} \right)$$

Le volume des émissions étant rapporté au chiffre d'affaires, la comparaison des performances de deux portefeuilles se fait par lecture directe des ratios.

Spécificité des émetteurs Souverains et Agences

Une part importante des investissements du portefeuille financier est réalisée dans des titres émis par des Souverains ou des agences. Suravenir Assurances, soucieux de prendre en considération l'ensemble des impacts induits par ses décisions d'investissement, s'est adapté à leur nature et a modifié le calcul d'intensité carbone des émetteurs Souverains. Ainsi s'est substituée au chiffre d'affaires la notion de PIB. Cette évolution conserve pleinement la signification du ratio et ne constitue qu'une simple adaptation de la pratique adoptée pour les sociétés.

Les agences ne communiquant pas de données CO2, les différents calculs précédemment présentés ne peuvent être effectués.

3.2. ALIGNEMENT DU PORTEFEUILLE FINANCIER AUX EXIGENCES DES ACCORDS DE PARIS

Le seul calcul des ratios d'intensité et de responsabilité carbone, matérialisation d'une situation constatée, ne permet pas de juger de la dynamique climatique du portefeuille. Ce calcul n'est pas non plus pertinent pour évaluer les stratégies mises en œuvre par les sociétés afin de restreindre leurs émissions de gaz à effet de serre. Pour autant la limitation du réchauffement climatique est indispensable à la survie de nombres d'espèces animales, des espaces naturels, de ses écosystèmes si fragiles, indispensables à la pérennisation des modes de vie de l'Humanité.

Optimisation des process de production, intégration d'énergies alternatives aux hydrocarbures, écoconception des produits sont autant de leviers essentiels à disposition des acteurs économiques pour limiter le réchauffement climatique à 2°C, objectif international entériné par les accords de Paris.

Afin de prendre en considération cette dynamique, Suravenir Assurances a enrichi sa mesure de l'empreinte carbone de son portefeuille financier de deux nouveaux indicateurs.

Le premier consiste à estimer la trajectoire climatique poursuivie par chacune des sociétés en portefeuille, prenant en considération leurs investissements engagés/annoncés ainsi que les objectifs qu'elles se sont fixés. Pour ce faire, Suravenir Assurances exploite une base de données fiable qui permet l'estimation des émissions futures des sociétés investies. Les niveaux estimés sont alors analysés au regard des scénarios internationaux validés par le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Les sociétés sont ensuite classées selon le scénario qu'elles respectent. Cette répartition permet une meilleure compréhension des incidences climatiques futures liées aux décisions d'investissements prises aujourd'hui. Cette approche contribue activement à contenir le réchauffement climatique.

Pour parfaire sa connaissance du portefeuille financier, Suravenir Assurances a construit un indicateur permettant de juger de son alignement global à un scénario cible déterminé. Pour ce faire, il estime les excédents (ou défaut) d'émission de CO2 de chaque acteur en portefeuille au regard de ce scénario, et ce sur un horizon temporel donné. Les défauts des uns compensant les excédents des autres, un solde est calculé attestant du respect - ou non - du scénario cible.

Suravenir Assurances a choisi pour scénario cible, la limitation du réchauffement climatique à 2° à horizon 2100, scénario entériné par les accords de Paris en 2015. Ce choix se justifie par le caractère ambitieux de ce plan et réaliste au regard de l'alarmante accélération des émissions de gaz à effet de serre constatée ces dernières décennies. Quant à l'horizon temporel, il porte sur la période 2015 – 2025. En obligeant les Etats à transmettre une feuille de route, les accords de Paris sont le point de départ de nombreux dispositifs légaux et d'une prise de conscience des entités économiques de l'urgence climatique qui s'impose à tous. Le choix de 2025 concilie l'horizon temporel des investissements de Suravenir Assurances et la difficulté à estimer les émissions de CO2 des acteurs économiques au-delà de cette date.

Spécificité des émetteurs Souverains et Agences

Les Souverains et les agences ne communiquant pas suffisamment de données carbonées, il n'est pas possible d'estimer leur trajectoire.

3.3. LE FINANCEMENT D'UNE ÉCONOMIE RESPONSABLE

La simple détermination de l'empreinte carbone d'un portefeuille financier, ainsi que sa trajectoire climatique, ne permet pas une vision exhaustive des incidences environnementales des décisions d'investissement. Reflets comptables des émissions constatées et ou anticipées, ces ratios n'apportent que peu d'informations sur les initiatives déployées par les acteurs économiques afin de réduire l'impact environnemental de leurs activités, de celles de leurs clients et de leurs fournisseurs. La limitation de l'impact environnemental permise par ces solutions est pourtant indispensable si l'on veut restreindre les émissions de gaz à effet de serre d'une population toujours plus nombreuse, aux besoins toujours plus élevés.

Détermination de la part verte / brune d'un portefeuille

La part verte d'un portefeuille financier peut être définie comme « l'ensemble des financements à destination des activités ayant un impact environnemental positif pour un niveau de technologie donné » Cette définition appelle quelques précisions.

Tout d'abord, la notion de part verte ne s'applique pas à la simple dimension des gaz à effet de serre mais s'étend à d'autres problématiques environnementales comme par exemple la gestion de la ressource « eau » ou encore la protection de la biodiversité.

Par ailleurs, la notion même d'activité verte fluctue dans le temps selon le niveau technologique de la société. Les progrès de l'industrie automobile illustrent parfaitement ces propos. Les incessants progrès réalisés sur les moteurs thermiques seront bientôt caducs avec l'avènement des solutions électriques. Pour être incontestable, la notion de part verte doit donc être établie selon une nomenclature évolutive et communément acceptée.





Enfin, la taille et la complexité des sociétés rendent nécessaire la décomposition de leurs activités en segments restreints et homogènes, afin d'isoler les activités vertueuses des activités neutres voir néfastes à l'environnement.

Suravenir Assurances a mené d'importants travaux pour mesurer la part verte (brune) de son portefeuille financier. Cependant, les données à disposition ne permettent pas d'aboutir à un résultat jugé entièrement satisfaisant. Face à ce constat, Suravenir Assurances a décidé de poursuivre ses recherches de données de qualité afin de se doter d'un outil qui lui permettra d'orienter ses investissements vers une économie « bas carbone ».

Exclusion des émetteurs impliqués dans l'industrie du charbon

a) Méthodologie d'identification des émetteurs impliqués dans l'industrie du charbon

Le charbon est la plus polluante des énergies fossiles. Son faible rendement énergétique explique largement ce constat. À l'heure où des solutions alternatives peu (ou pas) émettrices de CO₂ existent, limiter les investissements dans l'industrie du charbon, et donc freiner son développement est une solution pragmatique au réchauffement climatique. Ces initiatives sont soutenues par la Fédération Française de l'Assurance (FFA) qui s'est clairement prononcée en faveur de politiques d'exclusion.

Suravenir Assurances s'engage sur cette voie. Afin d'objectiver ses décisions, la société a décidé d'analyser les émetteurs via quatre axes :

- Le développement de projets liés à l'industrie du charbon
- Le niveau de production de charbon
- La part liée au charbon dans le chiffre d'affaires de l'émetteur
- La part du charbon dans le mix énergétique de l'émetteur

b) Impacts sur le cadre d'investissement

Si l'usage du charbon est contestable comme combustible car particulièrement polluant, le charbon est encore nécessaire au bon fonctionnement de notre économie dans cette phase de transition

énergétique. Son faible coût permet l'électrification de zones dépourvues en infrastructures faute de moyens financiers, infrastructures pourtant indispensables à leur développement économique et nécessaires à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Conscient de cette dualité, Suravenir Assurances a développé, depuis 2018 une approche pragmatique en excluant de son univers d'investissement les acteurs dont l'activité est trop étroitement liée à l'industrie du charbon ou qui projettent de développer de nouvelles infrastructures dans l'industrie charbonnière. Toutefois, la compétitivité des énergies alternatives étant croissante, Suravenir Assurances renforce sa politique d'exclusion dès 2021 par l'application de nouveaux critères d'exclusion et/ou en adoptant des seuils plus exigeants. Ainsi, sur les flux, Suravenir Assurances exclut de son univers d'investissement toutes les sociétés qui répondent à au moins un des 4 critères suivants :

- Les sociétés dont plus de 10 % de leur chiffre d'affaires ou plus de 10 % de leur production d'énergie est lié au charbon
- Les sociétés qui développent de nouveaux projets dans l'industrie charbonnière (centrales ou mines)
- Les sociétés dont la production de charbon dépasse les 10 millions de tonnes par an
- Les sociétés dont les capacités installées de production d'électricité à partir du charbon excèdent 5 GW

Enfin, Suravenir Assurances s'engage à cesser tout financement de cette industrie à horizon 2027, ce qui pourrait l'amener à céder quelques positions en portefeuille. A ce jour, cependant, l'ensemble des investissements en portefeuille satisfont la politique de sortie et aucune cession n'est à envisager.

La collecte des données nécessaires à l'application de cette politique d'exclusion est effectuée par Federal Finance Gestion.

Les travaux liés aux acteurs carbo-intensifs

a) Méthodologie d'identification des acteurs carbo-intensifs

L'étude de l'indice Bloomberg Barclays Euro Agregate montre que trois secteurs d'activité concentrent l'essentiel des émissions de CO2 de l'indice. Ces trois secteurs sont classés par ordre d'importance : les producteurs d'électricité, le secteur minier, et le secteur pétrolier.

Fort de ce constat, Suravenir Assurances a décidé de développer une méthodologie lui permettant d'identifier, de façon objective, les principaux émetteurs de gaz à effet de serre au sein de ces trois secteurs d'activité.

Est ainsi considéré comme émetteur significatif, tout acteur dont le niveau des émissions de gaz à effet de serre est significativement supérieur à la moyenne de ses pairs tant en termes de responsabilité que d'intensité carbone. Le caractère significatif sera appréhendé par le calcul des écart-types des séries de données propres à chacun des secteurs.

b) Impacts sur le cadre d'investissement

À ce jour, Suravenir Assurances n'a pas procédé à la définition de seuils d'exclusions, ni de contraintes relatives aux acteurs carbo-intensifs. Toutefois, la qualité des données désormais disponibles permet l'élaboration d'une table de lecture communiquée aux équipes en charge des investissements financiers.

La veille active des initiatives de place effectuée par FFG est maintenue et les conclusions de ces démarches viendront compléter les dispositifs actuels visant à exclure de l'univers d'investissement de Suravenir Assurances, l'ensemble des sociétés dont les niveaux des émissions de gaz à effet de serre sont incompatibles avec la constitution d'une économie bas carbone.

3.4. L'EXPOSITION DU PORTEFEUILLE FINANCIER AUX RISQUES PHYSIQUES ET DE TRANSITION

Exposition aux risques physiques

Par exposition aux risques physiques, il faut entendre le degré d'exposition des émetteurs en portefeuille aux conséquences possibles du réchauffement climatique. Cette exposition peut avoir de lourdes conséquences sur les immobilisations physiques des sociétés (destruction des chaînes de production), leur capacité à pérenniser leur production (impossibilité

d'assurer la production et/ou de s'approvisionner), à s'assurer des débouchés (logistique) et de façon générale, impacter de manière significative ses métriques financières.

L'estimation du risque physique est réalisée via l'exposition d'un émetteur à 7 phénomènes climatiques extrêmes à savoir la sécheresse, les incendies, la canicule, les vagues de froid, les inondations, la montée des océans et les cyclones.

Sur ce point encore, l'exercice est nouveau pour Suravenir Assurances. Pour mesurer l'exposition au risque physique de son portefeuille financier, il s'appuie sur un indicateur synthétique qui intègre l'ensemble des catastrophes naturelles présentées en accordant une importance prépondérante aux expositions extrêmes. Ce choix permet d'avoir une vision globale tout en se focalisant sur les risques.

Exposition au risque de transition

L'exposition au risque de transition consiste à mesurer l'aptitude d'un émetteur à faire face aux évolutions réglementaires, fiscales et sociétales, conséquences directes ou indirectes du réchauffement climatique.

Pour ce faire, Suravenir Assurances souhaite se doter d'une base de données s'appuyant sur une méthodologie robuste d'estimation de ces coûts. Par ailleurs, une veille active de la thématique et des initiatives de place sera réalisée par FFG. Les conclusions de ces démarches viendront compléter la réflexion actuelle.

4

SITUATION

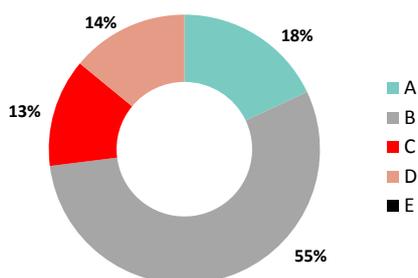
**DES FLUX
D'INVESTISSEMENTS 2020
ET DU PORTEFEUILLE
FINANCIER AU 31/12/2020**

4.1. NOTATION EXTRA-FINANCIERE DU PORTEFEUILLE FINANCIER ET DES FLUX D'INVESTISSEMENTS DE L'ANNEE

4.1.1. ANALYSE DES FLUX D'INVESTISSEMENT

Les flux d'investissement réalisés en 2020 se sont élevés à 51.2 M€. La couverture extra financière porte sur 99.2% de ces flux. Une partie de ces flux (1.9 M€) ont été orientés vers des fonds communs de titrisation qui ne peuvent être l'objet d'une évaluation extra-financière.

VENTILATION EXTRA-FINANCIERE DES FLUX D'INVESTISSEMENT (% ENCOURS)



Ces résultats témoignent de l'intégration des enjeux de développement durables dans les process de décision d'investissement. Par ailleurs le renforcement des exigences en termes de qualité extra financière (interdiction d'investir dans des titres notés D à compter du second trimestre 2021) améliorera cette performance.

4.1.2. ANALYSE DU PORTEFEUILLE FINANCIER

Couverture extra-financière du portefeuille financier

➔ Univers analysé : 96.5% des encours du portefeuille.

L'analyse extra-financière porte sur la quasi intégralité du portefeuille financier de Suravenir Assurances. Les Fonds Communs de Titrisation (FCT), n'ayant pas fait l'objet d'une transparisation, n'ont pu être analysés.

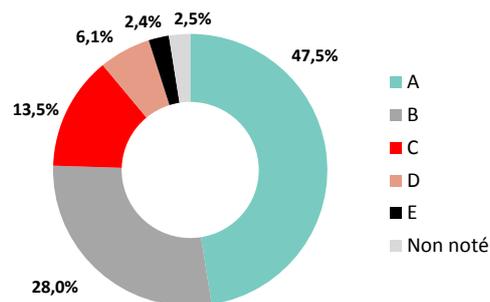
Couverture de l'univers analysé

La couverture de l'univers analysé est particulièrement satisfaisante. En effet, 97.5% des encours font l'objet d'une analyse extra-financière.

L'importance de la couverture témoigne de l'engagement de Suravenir Assurances à vouloir systématiser la prise en compte des éléments environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses décisions d'investissement.

Analyse de la notation extra-financière

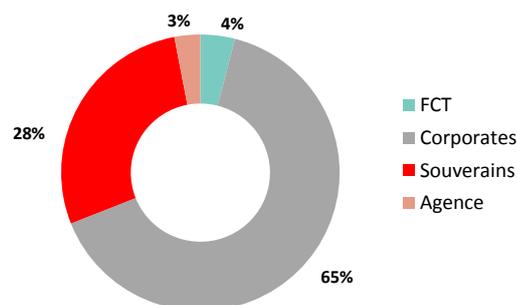
VENTILATION EXTRA-FINANCIERE (% ENCOURS)



Avec 89% des encours analysés notés positivement (rating A, B ou C), La ventilation extra financière du portefeuille est de très bonne qualité.

Afin d'affiner l'analyse extra-financière du portefeuille, ce dernier est segmenté en trois poches distinctes (« Corporate », « Agences » et « Souverains »). Le graphique ci-dessous illustre l'importance relative de ces trois poches.

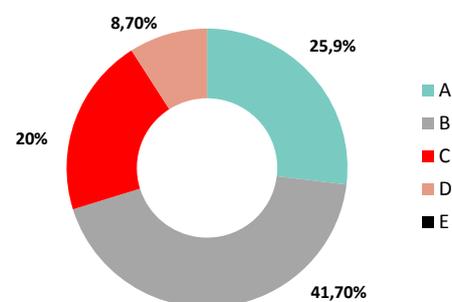
REPARTITION DU PORTEFEUILLE (% ENCOURS)



► Analyse de la poche « CORPORATE »

En termes d'encours, cette poche représente près des deux tiers des encours du portefeuille financier de Suravenir Assurances.

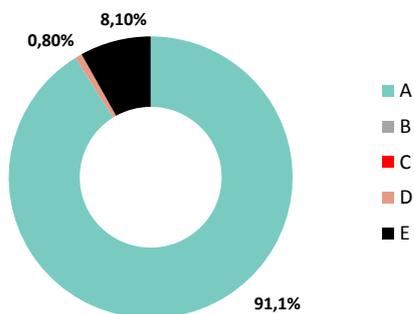
VENTILATION EXTRA-FINANCIERE DE LA POCHE "CORPORATE"



91% des encours analysés de la poche sont notés positivement et aucune position n'est notée E.

■ Analyse de la poche « SOUVERAIN »

VENTILATION EXTRA-FINANCIERE DE LA POCHE " SOUVERAIN "



Avec 91% des encours notés A, la notation extra financière de cette poche est particulièrement satisfaisante. La prépondérance de l'État français, noté A, explique largement cette très bonne performance. Le Chili, seul émetteur du portefeuille noté E, est fortement pénalisé par la prépondérance de l'industrie extractive sur son sol et des conséquents impacts environnementaux qu'elle induit, ainsi que par des dispositifs sociaux en retrait de ceux mis en place par les pays membres de l'OCDE.

Conclusion générale

La composition du portefeuille financier résulte de décisions d'investissement prises dans un passé plus ou moins proche. La qualité extra-financière particulièrement satisfaisante du portefeuille financier témoigne à la fois de la prise de conscience précoce de Suravenir Assurances de l'importante matérialité des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance et de l'importance de ces critères dans les process de décisions d'investissement. La politique de gestion formalisée positionne clairement Suravenir Assurances comme un acteur responsable de long terme.

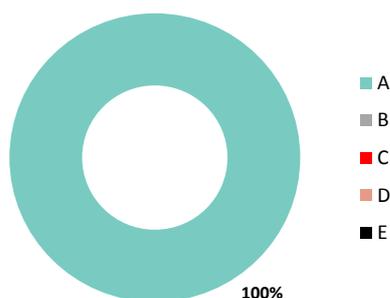
4.2. MESURE ET ANALYSE DE L'EMPREINTE CARBONE DU PORTEFEUILLE

La mesure de l'empreinte carbone du portefeuille financier est un exercice qui constitue un point de départ nécessaire à la définition d'une stratégie permettant de contenir à des niveaux soutenables les émissions de CO2 liées à ses décisions d'investissement. Fidèle représentation du positionnement du portefeuille financier, elle permet de piloter tout à la fois l'allocation sectorielle du portefeuille et d'orienter les arbitrages au sein de chacun de ces secteurs.

Suravenir Assurances a complété son approche depuis 2019 par l'extension de la mesure carbone au scope 3. Cet enrichissement lui permet de parfaire sa connaissance des impacts environnementaux de ses décisions d'investissement en intégrant au calcul les émissions indirectes des sociétés.

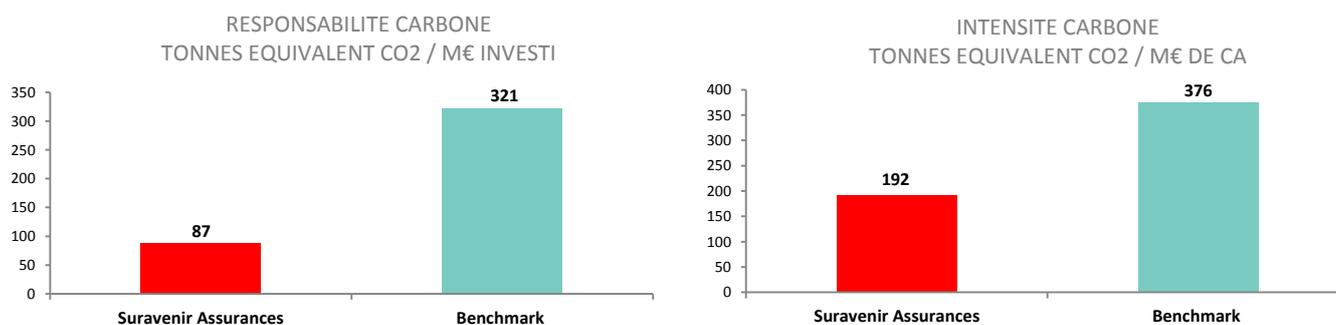
■ Analyse de la poche « AGENCES »

VENTILATION EXTRA-FINANCIERE DE LA POCHE " AGENCES "



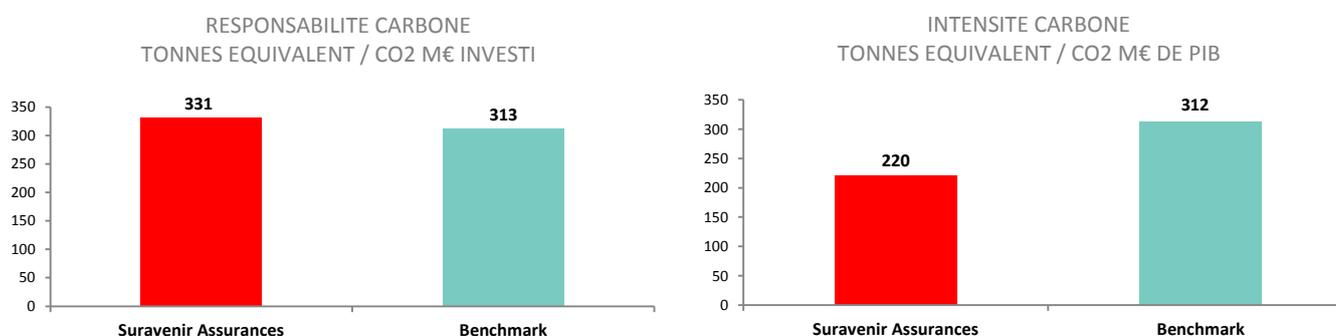
La totalité des encours de la poche est noté A. Cette ventilation s'explique par le rattachement de nombre d'elle à leur Etat d'appartenance. Certaines agences sont toujours notées indépendamment, dès lors que leur matérialité et enjeux extra financiers propres sont importants.

Analyse de l’empreinte carbone des investissements « Corporates »



L’extension de la couverture des émissions carbone au Scope 3 confirme la bonne performance déjà constatée de Suravenir Assurances, et ce, tant en termes de responsabilité qu’en termes d’intensité. Les résultats sont bien meilleurs que ceux affichés par son univers d’investissement. L’allocation sectorielle et plus particulièrement la faible exposition au secteur de la production électrique ainsi que la sur exposition au secteur financier explique cette surperformance.

Analyse de l’empreinte carbone des investissements « Souverains »



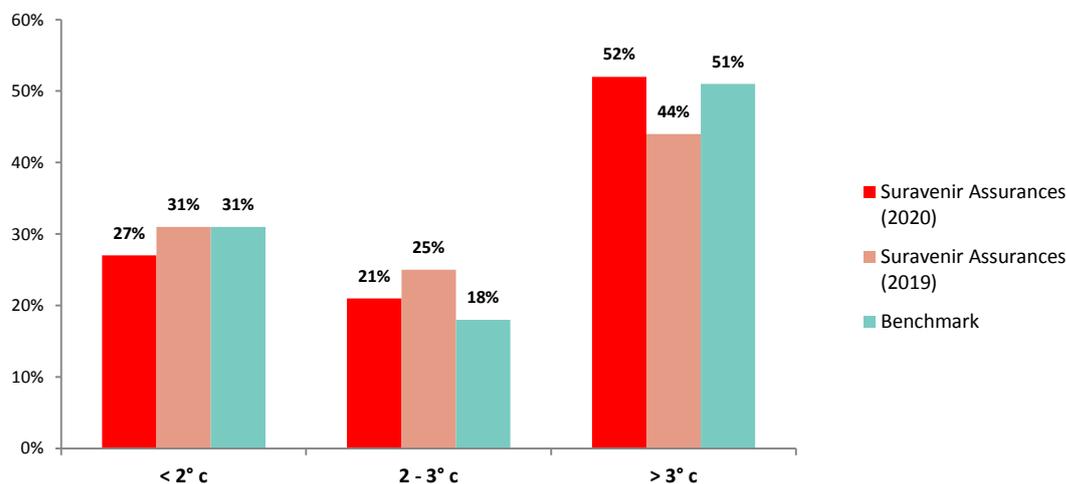
La performance de Suravenir Assurances sur cette poche est contrastée. La sous performance de Suravenir Assurances en termes de responsabilité carbone s’explique par son exposition au Chili. En termes d’émissions atmosphériques, le Chili est atypique au sein de l’OCDE. Pays où l’activité minière est prépondérante, le niveau élevé de son ratio de responsabilité carbone s’explique aussi par un niveau d’endettement particulièrement bas, positionnant singulièrement le Chili au sein de l’OCDE.





4.3. MESURE ET ANALYSE DE L'ALIGNEMENT DE TRAJECTOIRE DE PORTEFEUILLE

Faute de données, l'analyse de la trajectoire climatique du portefeuille financier se limite à sa poche « corporate ». La base de données sur laquelle s'appuie cette étude s'étant élargie, 77% des encours de cette poche ont été analysés contre 60% en 2019.



27 % des encours analysés sont investis dans des sociétés dont les stratégies sont d'ores et déjà alignées avec un scénario de limitation du réchauffement climatique à 2°C contre 31 % pour le benchmark. La moindre performance de Suravenir Assurances au regard de son exercice précédent s'explique essentiellement par les flux d'investissement de l'année. En effet, 56 % de ces flux étaient investis dans des sociétés dont les stratégies de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont insuffisantes, les positionnant sur une trajectoire estimée à plus de 3°C. Le renforcement des exigences adoptées par Suravenir Assurances (renforcement des contraintes en matière de maîtrise des enjeux extra financiers, durcissement de la politique visant à restreindre les investissements dans les sociétés impliquées dans l'industrie charbonnière, devrait permettre à Suravenir Assurances de s'inscrire en progrès et contribuer à aligner, à terme, la trajectoire du portefeuille aux exigences des accords de Paris.

Cet objectif reste pourtant particulièrement ambitieux. En effet et de façon générale, ces chiffres attestent de l'important défi pour restreindre le réchauffement climatique. Ainsi, plus de la moitié des émetteurs composant le benchmark n'ont pas défini

de stratégie permettant de réduire significativement le niveau de leurs émissions (scénario supérieur à trois degrés). L'impulsion donnée par les accords de Paris ne suffira pas, si elle ne s'accompagne pas de mesures législatives tangibles et d'importantes initiatives économiques, à endiguer des émissions atmosphériques croissantes, conséquence d'une organisation sociétale qui s'est construite au détriment de son environnement.

La trajectoire globale poursuivie par le portefeuille financier n'est pas alignée avec celle du scénario cible défini par les accords de Paris. L'excès de CO2 constaté par million d'euro investi est de 196 tonnes pour la période 2015/2025. Sur ce point, le portefeuille financier surperforme nettement son univers d'investissement en excès de 1 496 tonnes de CO2 par million d'euros investi. Cette performance, en contradiction apparente avec le calcul d'alignement, s'explique pourtant simplement. En effet, la politique de gestion adoptée par Suravenir Assurances, vise à exclure les plus gros émetteurs de gaz à effet de serre, et/ou dont les stratégies climats sont peu efficaces. Cette politique revient à privilégier parmi les acteurs dont la trajectoire estimée est supérieure à 3°C, ceux qui ont enclenché une stratégie de réduction.

4.4. LE FINANCEMENT D'UNE ECONOMIE RESPONSABLE

Détermination de la part verte / brune du portefeuille

Suravenir Assurances a constaté que les données disponibles ne permettaient pas un calcul de part verte satisfaisant au regard de ses exigences propres mais aussi de celles définies par la taxonomie européenne. C'est pourquoi, il a décidé de ne pas publier de résultat pour cet exercice.

Toutefois, Suravenir Assurances poursuit ses recherches afin de se doter d'outils pertinents sur lesquels s'appuyer pour asseoir sa politique de financement d'une économie bas carbone. Par ailleurs, plusieurs initiatives favorisant la transition énergétique vers une économie décarbonée sont déjà adoptées et effective. L'allocation sectorielle du portefeuille sous pondère largement les activités extractives, et plus particulièrement l'extraction d'énergies fossiles, ainsi que la production électrique. De plus, par le durcissement de sa politique charbon, décidé en 2020, Suravenir Assurances, prive de tout financement des acteurs de l'industrie charbonnière, ne soutenant que ceux dont l'implication est marginale et engagés dans une stratégie de sortie totale.

Identification des émetteurs carbo-intensifs

À ce jour, Suravenir Assurances n'a pas déterminé de façon précise, les critères objectifs d'identification des émetteurs carbo-intensifs (cf §3.3).

Cependant, les premiers tests réalisés montrent que le portefeuille financier de Suravenir Assurances est peu concerné par cette thématique. L'allocation sectorielle du portefeuille très orientée secteur bancaire et privilégiant la France, dont le mix énergétique est le plus décarbonné des pays membres de l'OCDE, explique grandement ce constat.

4.5. LA MESURE DU RISQUE PHYSIQUE ET DE TRANSITION DU PORTEFEUILLE

Exposition au risque physique

Suravenir Assurances n'a pas établi de politique visant à exclure de son univers d'investissements les acteurs les plus exposés aux risques climatiques. Toutefois, conscient des conséquences financières que ces risques font peser sur les émetteurs présents dans son portefeuille financier, la société réalise une veille ayant pour but d'identifier les acteurs exposés.

Au seuil d'identification de 20% (limite permettant d'isoler de l'univers d'investissement le quintile le plus exposé), aucune position du portefeuille financier n'apparaît comme exposée.

Exposition au risque de transition

Suravenir Assurances n'a pas établi de politique visant à exclure de son univers d'investissements les acteurs les plus exposés aux risques de transition. Toutefois, conscient des conséquences financières que ces risques font peser sur les émetteurs présents dans son portefeuille financier cherche à développer une méthodologie d'identification aboutie.





 **SURAVENIR
ASSURANCES**
UNE FILIALE DU **Crédit Mutuel ARKEA**

2, Rue Vasco de Gama
44800 Saint-Herblain
Tel : 02 28 09 86 00

